

# Antony Agora

Citoyens  
à Antony

Numéro 77

JUILLET-AOUT 2007

## La politique autrement

Ce terme est aujourd'hui un peu galvaudé, car tout le monde s'en réclame. Le mot est à la mode, à tous les niveaux. A Antony, Citoyens à Antony a choisi de le faire vivre.

La politique autrement, c'est essayer de construire des consensus sur des questions qui ne doivent pas entraîner de vaines querelles. Au Conseil municipal, nous avons cherché à bâtir une position commune des élus locaux sur le projet de schéma directeur Ile de France. Hélas, la volonté partisane de la majorité municipale a empêché cette démarche d'aboutir.

La politique autrement, c'est aussi mettre en cohérence actes et discours. Un exemple : l'avenir de la Résidence Universitaire. Il y a ceux qui en parlent et ceux qui se battent. C'est le sens de notre engagement auprès des familles menacées d'expulsion, c'est le sens du recours que nous avons (seuls) lancé et gagné contre le projet de rattachement de la RUA à l'agglomération. Un autre exemple : la rénovation du cinéma et la politique culturelle. Aux côtés de la dynamique association des amis du cinéma, nous travaillons et construisons un projet, face à une municipalité autiste.

La politique autrement c'est cela : construire, travailler, s'opposer de manière responsable. C'est ainsi que cette politique autrement prépare pour mars 2008 les conditions d'un gérer autrement.

Agora

Bulletin édité par l'association "Citoyens à Antony"  
Membres du Collectif de rédaction : M. Baldit, M.C. Cloison, J.C. Desbordes, P. Delmotte, J.P. Duffet, F. Feuillade, J.M. Feuillade, J.F. Homassel, N. Hurtado, J.P. Jaugin, J.F. Moingeon, S. Poinat, P. Rufat.  
Maquette, secrétariat de rédaction : Collectif AGORA  
Directeur de la publication : J. M. Feuillade  
41, rue Pierre Cot, Antony. tel. : 01.42.37.70.29.  
Imprimerie spéciale : photocopies- duplicopies  
Editeur : Association "Citoyens à Antony"  
3 rue Esther 92160 Antony

## Conseil municipal:

# L'opposition citoyenne au centre des débats



Séance du Conseil municipal, le 27 juin dernier, de droite à gauche, sur notre photo, les élus du groupe "Citoyens et radical" Pierre Rufat, Jean Marc Feuillade et Jean François Homassel. A droite, deux élus de l'ex gauche plurielle, Dominique Fié (Mars) et Annie Laure Delacroix (Les Verts)

Citoyens et Radical - groupe des trois élus de l'association Citoyens à Antony (C2A) - a démontré, le mercredi 27 juin, l'utilité d'une opposition de terrain, qui, après des années de travail, connaît ses dossiers. Le groupe a mis, sans le vouloir, en difficulté la municipalité à plusieurs reprises en posant des questions à laquelle les élus municipaux ne répondaient pas, manifestant une inquiétante vacuité. Ce fut le cas d'abord sur le domaine scolaire et de la petite enfance. C2A a posé des questions sur le quotidien des familles par rapport aux prestations offertes : pourquoi supprimer les garderies élémentaires exceptionnelles (moins de 3 par mois) alors que ce régime existe pour les études dirigées ? Quelles sont les marges de manoeuvre de la mairie par rapport à

la Caisse des Allocations Familiales quant au fonctionnement des crèches municipales (par exemple, qui fixe le nombre de jours où l'enfant ne peut aller en crèche ?) Face à ces questions concrètes, des réponses en forme de boutade... Sur d'autres sujets ensuite, les réponses ne viennent pas d'emblée : le devenir du grand ensemble ou les questions ayant trait à la politique de la jeunesse ne sont pas connues des élus de la majorité municipale qui sous traitent ces dossiers depuis longtemps (trop longtemps)

( Suite page 5 )

# Dans les quartiers... dans les quartiers...

## Quartier Pajeaud :

### 30 années de vie associative

C'est dans le centre commercial que l'AHQP (association des habitants du quartier pajeaud) avait décidé d'organiser un apéritif-discussion où sont venues une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles les voisins du comité de défense des 4-5 parvis du Breuil, le président du CDR Maval ainsi que des élus et personnalités politiques d'Antony : le maire Jean Yves Sénant, deux conseillers municipaux (Serge Guevel et Jean François Homassel) et des responsables politiques (le secrétaire de la section socialiste et la femme-lige de l'UMP). Une exposition de photos du quartier Pajeaud d'hier et d'aujourd'hui ainsi que le livre de Madame Bertheaux sur le quartier depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle retinrent l'intérêt des participants. On y revit l'aqueduc du pont de pierre, les champs qui s'étendaient sur les coteaux du quartier, désormais bien urbanisé. Nicolas Desachy, le nouveau président de l'AHQP rappelait dans son intervention les actions passées de l'association, parlait de l'animation du mois d'octobre (le vide grenier) et évoquait les deux problématiques du moment. D'une part la création d'une maison de quartier et d'autre part le problème des pistes cyclables qui desservent le quartier. Enfin il fut également question de la transformation du demi échangeur de l'A86 en échangeur complet.

Une discussion entre édiles et associatifs eut lieu ensuite à bâtons rompus. Le maire

d'Antony évoquait le prolongement de la piste cyclable derrière les parvis. Pour éviter les rodéos-motos les riverains ne souhaitent pas l'éclairage de la piste, du coup inaccessible en hiver quand les jours sont plus courts. On reparlait donc d'une nécessaire sécurisation de la rue Pajeaud, qui de Massy au pont de Pierre est un axe de vitesse. D'aucuns demandèrent la mise, de tout ou partie,

du quartier en zone 30, ce à quoi le maire n'est pas opposé (même si rien n'est prévu dans le plan général des circulations douces...). Les problèmes de revitalisation du centre dont les commerçants sont dynamiques ont aussi été évoqués. Pourquoi ne pas favoriser le stationnement des clients sur la dalle au-dessus ? Pourquoi ne pas mieux valoriser les abords des commerces (qui font partie de l'espace public). Ces questions de bon sens se heurtent dans le cadre du centre commercial à un nécessaire partenariat entre la ville et les propriétaires privés pas évident à mettre en œuvre.

## Courrier des lecteurs...

Sur le blog de citoyens à Antony, on nous écrit.

Un courrier concerne une proposition faite dans notre dernier numéro d'Agora et nous le reproduisons in extenso :

« Je viens de lire votre dernier numéro de votre journal (N°76) dans lequel vous parlez de la résidence des Morins. Un terrain pour les boulistes. Y vivant depuis déjà quelques années, je la trouve plutôt calme, du moins au côté sud de "la banane". Or a mon grand étonnement vous proposez, au nom de votre mandat, sans concertation aucune, (mot que vous affectez particulièrement) avec les locataires limitrophes, l'implantation d'un terrain de jeux de boules pour quelques passionnés du dimanche. Pourquoi vouloir toujours aménager. Rien ne les empêche de venir jouer le long des Frères Lumière "à la bonne franquette" plutôt que de squatter un parc réservé aux enfants. Quel manque de civisme! Il n'y a pas de place?... Une fois aménagé, vont-ils venir? ça fait loin...!

Autre sujet : Intolérables dégradations  
Là, je suis d'accord. Mais là aussi, le côté sud subit. On-t-ils été effacés ces tags? Eh bien, NON. Je n'ai rien remarqué. Et ils redoublent. De plus en plus gros. Je me suis vu, il y a quelques temps, les enlever moi-même, j'abandonne! J'ai l'impression que cela ne gêne personne... »

**Note de la rédaction :** la communication est un art difficile puisque nous sommes parfaitement d'accord avec notre lecteur. A l'heure actuelle, les boulistes squattent un terrain de jeux réservé aux jeunes enfants et nous demandions qu'on leur alloue un espace qui n'oblige pas à une cohabitation avec les enfants. La concertation est aussi un art difficile car si avant de proposer cette idée, nous

avons rencontré des habitants de "la banane", nous n'avons pas procédé à une consultation exhaustive. Pan sur le bec donc, et nous essaierons dans ces deux domaines de nous améliorer.

Notre dossier sur les circulations douces nous a aussi valu un courrier d'une habitante du quartier du Beau Vallon, qui depuis des années essaie de faire valoir auprès de la mairie des mesures concernant les piétons. Elle nous dit sur le blog qu'elle interpelle la mairie mais toujours sans réponse. Ses demandes faites notamment en mars 2004, mai 2004 et novembre 2005 portent sur la sécurité routière. En mars 2004, elle demande la mise en place du stationnement alterné dans certaines rues jouxtant le bois de l'Aurore pour éviter que les trottoirs soient impraticables. Hélas, elle n'obtient pas de réponses. En mai 2005, elle réitère en appelant à la « libération des trottoirs d'Antony », et dans un courrier rappelant ses démarches infructueuses, elle demande à la mairie de prendre de nouvelles dispositions dans le quartier du bois de l'Aurore : instauration d'une zone 30 (bizarrement, la mairie a exclu ces rues des zones 30) ce qui est largement justifié du fait du caractère résidentiel ces artères

déplacement de la dépose minute de la crèche de l'Aurore, etc. ...

mise en place des actions éducatives plus accentuées en matière de sécurité routière (programme « marchons vers l'école », développement du circuit de prévention routière). Ces idées sont également restées lettre morte, et c'est bien dommage! Notre lectrice pose des questions sensées et apporte des réponses de bon sens.

## Ecoles et crèches :

### Au pain sec et à l'eau !

On a critiqué dans ces colonnes les restrictions budgétaires infligées aux écoles et plus généralement aux structures en charge de l'enfance et de la petite enfance. Des témoignages de parents viennent illustrer notre propos de manière concrète. A la crèche Lafontaine par exemple, il y avait parfois un petit voyage organisé en fin d'année, une fois un voyage à la mer de Sable dans l'Oise. Cette année, le voyage a eu lieu.....aux jets d'eau à 200 mètres de crèche. De la même manière, il est de plus en plus fréquent que les parents soient amenés à payer leur écot pour la moindre sortie alors qu'auparavant ce n'était pas le cas. Les économies, un maître mot, mais parfois faites à mauvais escient.

## Marguerite Duras au secours de Louis Daquin et de Jean Yves Sénant

Ce n'est pas là d'un épisode méconnu de la vie sentimentale de l'écrivaine qu'il s'agit mais du fait que la Résidence Universitaire d'Antony, la RUA, est appelée à la rescousse, une fois encore, pour faire aboutir un projet municipal. Il y a quelques temps la mairie avait été bien contente de pouvoir abriter des classes dans la résidence universitaire pour permettre la reconstruction de l'école de la Croix de Berny. Aujourd'hui, le maire annonce que le cinéma de substitution lors de l'hypothétique projet de rénovation du Sélect sera l'auditorium de la RUA, Marguerite Duras, qu'il faudra quand même complètement réaménager car le confort n'est pas optimal. La résidence universitaire est donc bien utile à la mairie, alors pourquoi vouloir à tout prix s'en débarrasser?

### Elections :

#### La mairie innove !

Décidément, la mairie d'Antony connaît quelques difficultés à appliquer la loi concernant les élections : deux exemples encore lors des élections législatives : dans un souci de « bonne administration », les élus majoritaires ont décidé que des photocopies et non pas les originaux des procurations seront données aux bureaux de vote ce qui rend plus difficile la vérification de ces documents (et plus facile les falsifications). Interrogée, l'administration municipale rappelait que cette pratique était de son point de vue régulière. Plus comique fut un incident qui survint au bureau 32 (Conservatoire) où les élus s'étaient si mal coordonnés que devaient cohabiter dans le même lieu un concert, une pièce de théâtre... et un bureau de vote, ce qui de l'avis de l'ensemble du bureau de vote (président et assesseurs) rendait difficile le déroulement des opérations de vote dans le brouhaha et les flux incessants, un point de vue partagé par la commission de contrôle et qu'heureusement l'administration municipale (et l'infatigable DGA) réussit à corriger au cours de la journée.

## Les naufragés de la résidence universitaire

Au delà du problème - polémique- du devenir de la résidence universitaire : certains souhaitent extirper ce qu'ils considèrent comme un kyste, et d'autres souhaitent au contraire réhabiliter un ensemble fort de plus de 2 000 logements sociaux, il existe un autre problème plus direct et plus concret, celui de familles et de jeunes qui, si ils quittent la Résidence Universitaire sont condamnés à être sans domicile fixe.

En effet, la RUA Jean Zay accueille des étudiants dans ses logements sociaux, et une de ses particularités est de pouvoir loger des familles dans des petits appartements de 23 m<sup>2</sup>. La RUA était d'ailleurs assez exemplaire et confortable pour les familles avec enfants puisqu'il y avait Souvent, le, même cas de figure se reproduit : les locataires arrivent avec un droit d'être logé dans la résidence, et puis une fois la durée légale passée (c'est à dire cinq ans avec possibilité de prolonger le loyer de manière dérogatoire), ils sont tenus de quitter leur logement. Le CROUS, pendant des années, sans doute par un mélange d'humanité et d'inertie administrative a laissé les familles rester plus longtemps que les périodes autorisées, et puis, depuis quelques années les choses changent.

Des procédures ont été entamées devant le tribunal d'instance d'Antony pour faire expulser les familles qui n'ont plus ni droit ni titre d'habiter les logements du CROUS. Des jugements ont même été rendus qui font démarquer rapidement - au 1<sup>er</sup> septembre - les premières expulsions.

«Agora» et «Citoyens à Antony» ont rencontré une représentante de ces familles pour bien comprendre la situation qu'elles rencontrent. Tout d'abord, les familles rappellent qu'elles ne « squattent » pas les logements mais qu'elles paient une indemnité d'occupation, c'est à dire un loyer mais qui ne peut plus dire son nom : en effet, le CROUS ne veut plus considérer ces habitants comme des locataires car dans ce cas il se dédirait. Une conséquence de ce statut de « locataire précaire » est le fait que les résidents ne touchent plus l'APL (allocation personnalisée logement), car le CROUS refuse que la CAF verse quelque allocation que ce soit aux familles.

Sur le fond, les familles n'en veulent pas au CROUS mais elles dénoncent la situation qui leur est faite. On leur donne une chance de pouvoir étudier en ayant une famille ce qui induit que beaucoup d'entre elles voient leurs enfants grandir et se socialiser à Antony, et puis, une fois cette insertion réunie, elles ne trouvent pas de logements sur la Ville.

En effet, et c'est là un problème majeur, il n'y a plus de passerelle entre le CROUS et les bailleurs sociaux dans notre ville, ce qui fait qu'aucun dispositif n'est prévu pour que les familles qui n'ont pas beaucoup de ressources après leurs études puissent profiter du logement social de droit commun. Dans une époque maintenant révolue, il existait un accord entre l'office départemental HLM et le CROUS, qui permettait à des familles d'aller habiter dans des logements sociaux départementaux, mais aujourd'hui, il semblerait plutôt que l'appartenance à la résidence soit discriminant : une ex-étudiante fait ainsi des demandes répétées de logements sociaux depuis six ans sans perspectives ni possibilités de logement.

Il est urgent que l'on puisse trouver une solution à ce type de problèmes car sinon on risque de se retrouver dans des situations de plus en plus dramatiques, similaires (mais pas sur la même échelle) à celle que l'on a pu vivre au CROUS de Cachan, où des familles désespérées, insérées, attendent années après années un logement. En outre, il n'est pas responsable pour notre ville de laisser seul le CROUS se débrouiller dans cette situation, et il faut au contraire, par un partenariat mieux identifier les problèmes sociaux des étudiants, ce qui permettra dans un second temps de trouver des solutions de relogement. Citoyens à Antony évoquait lors des élections municipales la création d'un foyer de jeunes travailleurs, ce qui serait peut être une solution pour les habitants qui ne peuvent plus bénéficier du logement social étudiant et qui par contre ne sont pas prioritaires pour l'attribution de logements sociaux de droit commun.

D'un point de vue plus général, on peut se demander si la ville et les bailleurs sociaux traditionnels n'ont pas une difficulté avec les demandes émanant de la Résidence Universitaire : on se souvient que l'ancien maire d'Antony évoquait non pas la RUA mais un « kyste » lorsqu'il fallait nommer ce lieu de logements étudiants, et il est possible que ces saillies laissent des traces dans les pratiques administratives de l'office municipal HLM. Une fois encore, cela est dommageable car on ne dira jamais assez que l'apport de la jeunesse, des étudiants peut être positif pour la ville.

Jean François Homassel

## Cinéma “ Le Sélect”:

# Y-a-t-il un pilote dans l’avion ?

Pressé par l’association des “Amis du cinéma”, contraint par les élus “Citoyens et Radical”, interpellé par “Agora”, après avoir demandé à Annie Léon, maire adjointe à la culture de convoquer une réunion de la commission municipale afin de convaincre, en vain, l’opposition municipale de la pertinence de son excellent projet de reconstruction du cinéma “ Le Sélect” le maire, Jean-Yves Sénant a été contraint d’organiser une réunion publique sur son projet... Tantôt Bourvil tantôt Stallone, le maire n’a pas vraiment convaincu le public...



### Moi, Toi et tous les autres

Indiscutablement, puisque le pilotage n’était pas assuré par celui qui doit normalement diriger les projets, ce fut donc la directrice Christine Beauchemin Flot qui mit son empreinte sur le projet qu’elle développa pendant plus d’une demi-heure agrémentée d’une projection de tableaux, graphiques et commentaires. Elle donna donc SON point de vue sur la situation et le cinéma, expliquant que l’expertise et la sienne en particulier étaient importantes (sans doute beaucoup plus que celle des spectateurs qui ne sont pas au fait de toutes les arcanes du métier et du cinéma). Comme il y a dix ans, elle défendit le projet de quatre salles. La directrice est persuadée qu’elle pourra reproduire avec quatre salles ce qu’elle fait sur une salle : à savoir la diversité des présentations de films, l’animation envers le jeune public encore plus développée, etc. Lorsqu’on évoque la possible pression des distributeurs (et aussi de nouveaux spectateurs), elle balaie l’argument mais sans réellement étayer sa réponse. Les simulations de programme qu’elle présente concernant le projet de rénovation ne sont pas vraiment rassurantes puisque l’on voit clairement que les films d’art et essai, exigeants, sont programmés dans les petites salles laissant la grande salle accueillir les locomotives comme Spiderman 3, et pourquoi pas les bronzés 4 ? D’ailleurs, la directrice est soutenue dans cette optique par certains spectateurs et par la municipalité en disant qu’il n’y a pas de raison que les jeunes aillent voir à Belle Epine des films et que le cinéma d’Antony doit aussi avoir pour vocation de rapprocher les antoniens des films grand public. Est cela le rôle d’un cinéma municipal public ? dans son exposé conçu à la première personne, la

directrice en oublia même de saluer le travail admirable de son prédécesseur et surtout l’équipe actuelle qui est partie prenante du succès du “Sélect”, elle oublia également d’évoquer les abonnés, qui sont pourtant des fidèles piliers de la réussite. Moi, Toi (le maire) et Tous les Autres, un peu méprisés dans cette vision du projet culturel, mais la salle se chargea de lui dire et Madame Beauchemin Flot rappela qu’on ne pouvait pas tout dire dans un exposé synthétique....

### Main basse sur la Ville

A l’exposé de la directrice sur le programme culturel, succéda l’exposé « urbanistique » présenté non par un élu en charge de cette compétence mais par un agent de l’administration. Celle-ci exposa la situation géographique de la parcelle, les contraintes liées à celle-ci, qui expliquent que le projet ne peut être réalisé sur les lieux que le cinéma occupe actuellement, puis elle montra une photo des façades de la nationale 20 (D920 dans le nouveau jargon administratif). Elle dit également, sans être démenti par son patron (le maire d’Antony) ni par la marraine du projet que l’entrée actuelle marquait assez bien l’existence du cinéma. Elle montra donc comment l’entrée pourrait être désormais avec l’exemple d’un cinéma lillois où la façade du cinéma est noyée dans un immeuble d’habitation. Après cette présentation honnête, elle répondit aux questions de la salle. Celle-ci demanda pourquoi d’autres parcelles (celle de la pharmacie et un magasin de prêt à porter) étaient comprises dans l’étude initiale pour le projet. La réponse, un peu confusément donnée fut la suivante : les deux parcelles ne sont pas comprises dans le projet, mais, étant donné qu’il y aura un espace résiduel pour faire une

Y-a-t-il un pilote dans l’avion? Au sortir de cette réunion, c’est la question que beaucoup des participants se posaient car le maire, Jean-Yves Sénant n’a cessé de pratiquer l’art de l’esquive tout au long des débats. Le projet culturel, c’est à dire la définition du contenu architectural du nouveau “Sélect” n’est pas de son ressort mais de celui de la directrice derrière laquelle il s’abrita sans cesse. Il montrait qu’il n’a pas une vision pour une politique culturelle municipale. Autre point sur lequel le maire a paru à côté du dossier : les chiffres. Il fut incapable de donner un chiffrage clair concernant le budget de fonctionnement de la structure (et c’est pourtant capital pour les antoniens contribuables...). Enfin, sa manière de gérer la réunion est elle aussi, assez édifiante : un mélange d’autoritarisme (une dame veut prendre la parole sur un problème architectural, elle se fait couper vertement car cela ne rentre pas dans le cadre du débat), de ton cassant et de caricature des avis contraires (les amis du cinéma se voient ainsi taxés de vouloir « un cinéma pour les privilégiés »)

opération commerciale dans les parcelles dédiées au cinéma, il était intéressant de montrer aux promoteurs qu'en agrégeant espaces résiduels et deux nouvelles parcelles, un projet rentable pouvait être mis en place. La mairie ne cache plus désormais qu'elle fait un travail de facilitateur des opérations immobilières mais est ce vraiment l'intérêt du projet actuel ?

Le maire a réaffirmé que la maîtrise architecturale d'un projet qui coûterait entre 6 à 8 millions d'euros serait gardée par la municipalité mais tout montrait également que le projet de cinéma ne devait pas aller contre l'objectif de dégager un front bâti....

### Nous avons gagné ce soir

Face à ce projet confus qui mêle profit immobilier, ambition culturelle limitée, la ligne de l'association des "Amis du Cinéma" paraissait plus claire. L'idée dégagée par le président de cette association est de décliner "le Sélect" tout en respectant à la fois le patrimoine existant tant culturel qu'urbanistique. L'association n'avait pas lésiné sur les moyens de communication puisqu'elle avait préparé: des panneaux relatant son et distribuait ce projet à tous les participants et des tee shirts proclamant l'attachement des Antoniens au cinéma. Au-delà, les interventions des principaux exposants de cette association furent constructives bien que critiques sur le projet actuel. A la caricature où voulait les enfermer le maire, les associatifs surent répondre : qui invoqua le poids des abonnés (fondamental), qui demanda que l'on respecte avant tout le rôle d'un cinéma public (qui ne doit pas être élitiste mais qui ne doit pas sombrer dans un « mieux disant culturel à la sauce TF1 »). Face à la directrice, l'échange mêlait courtoisie et respect car, en effet, sur le fond les positions ne sont pas éloignées, mais comme le dirent les cinéphiles, le problème n'est pas le projet culturel mais l'adéquation entre urbanisme et culture.

Dans la seconde partie du débat (sur l'urbanisme), l'association marqua des points : elle montra assez facilement que l'option de faire une vitrine sur la Nationale 20 sans entrée sur le marché et la rue Henri Lasson était inadaptée : en

effet, les sorties piétons de parking, les garages à vélos, se trouvent coté marché, et pas coté N 20. Le maire accéda à la demande qui était de penser à un système de double entrée qui devrait être travaillé par les architectes conseils (GRIMA et LOUSSOUARN) choisis par la mairie. Une autre demande fut de dire que les fameux m<sup>2</sup> résiduels plutôt que d'être confiés à la promotion immobilière pouvaient être inclus dans un projet culturel, ce que le maire compris avec plus de réticences. Enfin, l'idée de faire plusieurs scénarios avec deux salles ou quatre salles ne peut être accepté par le maire qui veut un « cinéma-pour -tous-les-antoniens. » Un cinéma pour tous les antoniens : ce slogan rappelle le fameux « Antony pour tous ». En fait, c'est un beaucoup de propagande et pas beaucoup de réalité. En effet, à partir du moment où on pense qu'il faut un cinéma à gestion municipale, c'est pour deux raisons : une programmation de qualité et des tarifs adaptés. Ces deux raisons ne sont pas dissociables. Si on veut faire du Belle Epine, qui correspondrait au goût d'une majorité (même du rédacteur de cet article !), une gestion municipale n'est pas adéquate ; en revanche si on pense que le cinéma peut être un outil d'initiation à la culture, alors elle est adaptée. Un cinéma pour tous, c'est un cinéma qui comme le fit jadis le TNP (la culture) la portée de tous, et non pas rabaisser le niveau comme on le fait dans des structures moins exigeantes. C'est là un vrai débat, qui ne mérite pas la caricature, et qui, petit à petit fait son chemin : les 600 pétitions le montrent comme l'écoute de plus en plus grande de l'association.

Ce soir là, enfin, comme dans le film de Robert Ryan, l'association des amis du cinéma pouvait dire : nous avons gagné car elle a par son action obligé le maire à une explication publique, et pour ce qui est du résultat du débat, chacun a son idée mais les cinéphiles ont marqué ce soir là des points : par un esprit constructif, par des critiques opportunes et adaptées, par une connaissance du dossier.

Suite de la saga bientôt avec sans doute un remake de « L'empire contre attaque » !

### (Suite de la première page)

à l'aménageur du Grand Ensemble (la SEM 92) ou à des fonctionnaires municipaux.

Au delà de cette capacité à être "le caillou dans la chaussure", C2A a aussi montré une volonté de construire et de défendre les intérêts des antoniens. L'occasion - si l'on peut dire- fut donnée aux élus lors d'une délibération portant sur un avis que la ville donne sur le schéma directeur d'île de France. L'avis proposé par la majorité municipale est un voeu qui avait un but : une opposition dure au projet régional dans le cadre d'une stratégie UMP anti-région. C2A est intervenu en rappelant plusieurs points :

- l'avis proposé par le maire évoque sur plusieurs sujets les compétences des Hauts de Bièvre ce qui constitue un empiètement sur les compétences de l'agglomération. Ce fait est assez burlesque puisque la ville protestait contre l'ingérence de la région dans les affaires locales...
- alors que le maire n'a jamais souhaité évoquer les transferts de compétence à l'agglomération en conseil municipal, il souhaitait un voeu dont quatre paragraphes concernaient la seule CAHB.

Au delà de cela, il y avait des choses qui allaient dans le bon sens comme le refus de densifier la zone pavillonnaire (même si la mairie veut, contrairement à C2A, détruire les pavillons des rues Brossolette et Péri) ou la dénonciation de l'absence de projets de transport dans notre ville. Le plus embêtant et le plus inacceptable était l'absence de contestation du projet RFF alors que le SDRIF écrit noir sur blanc que les projets d'aménagement de l'interconnexion Massy Valenton doivent être réalisés. Le maire, après Jean Paul Dova, et après que Colette Gissingier, l'élue Modem, soit intervenue sur le même thème et dans le même sens que nous, reconnut la pertinence de notre remarque et modifia son voeu.

Hélas, le reste du voeu (avec notamment une attaque contre la RUA) rendait impossible son vote par Jean Marc Feuillade, Jean François Homassel, et Pierre Rufat. Mais les élus avaient fait leur travail en améliorant le texte majoritaire... Cette démarche se retrouvait également sur deux points en fin de conseil : la volonté de trouver des solutions de relogement aux familles en voie d'expulsion à la RUA et l'hommage rendu à André Pasquier (que Citoyens souhaitait cette année coupler avec les commémorations de la libération de la ville).

Pas de doute, mercredi soir, on sentait impalpablement qu'il y avait dans cette opposition une crédibilité porteuse d'alternance.

# Ambiguités

( Jean -Pierre Duffet)

**Belle leçon de pluralisme donnée par les citoyens au second tour des élections législatives à une droite devenue sans doute trop décomplexée au point d'en devenir souvent arrogante. Il conviendra toutefois de rester vigilant, car ces résultats ont fournis des arguments aux ultras de l'UMP pour remettre en question leur engagement d'introduire une dose de proportionnelle à ces élections.**

Belle leçon de lucidité aussi de la part des électeurs qui ne se sont pas laissés piéger par les artifices d'une « ouverture » aux relents de débâchage de quelques personnalités animées par des ambitions personnelles. L'UMP dispose désormais d'une majorité très confortable de 323 sièges sur 577, sans l'appoint des 23 élus du Nouveau Centre (PSLE – UDF canal historique) qui ont fait allégeance. Le « Tsunami bleu » n'aura pas eu lieu (ce qui est malgré tout assez rassurant sur l'état de la démocratie en France) mais paradoxalement certains s'emploient à chercher les coupables de la non réalisation de cette catastrophe annoncée : M. Jean-Louis Borloo pour la polémique déclenchée autour de la « TVA sociale » ou « l'effet MoDem » déclenché par M. François Bayrou ? M. Xavier Bertrand (France 2 – résultats du second tour des législatives), Ministre du travail et des solidarités, aurait sans doute été mieux inspiré en prodiguant ses conseils d'humilité à son entourage UMP quand il a dirigé la campagne présidentielle de M. Nicolas SARKOZY, plutôt qu'à M. François BAYROU (« c'est fini les slogans. Les Français veulent des arguments », en poursuivant non sans autodérision : « en tout cas, ce n'est pas avec son MoDem que François Bayrou a réussi à se connecter avec les Français »). En effet, ce n'est certainement pas sans rapport avec le caractère déclamatoire, de certains projets formulés comme des slogans publicitaires, que son mentor a suscité l'ambiguïté dans l'esprit de nombreux citoyens. Quelques exemples : « *Le livret d'épargne civique pour valoriser l'engagement et le bénévolat au service du lien social* » contre un « *choc fiscal* » évalué entre 15 et 20 milliards

d'euros pour les détenteurs de patrimoines ?

« *La liberté de travailler plus pour gagner plus reconnue comme un droit (opposable ?)* » contre une « *TVA sociale, rebaptisée anti-délocalisation* » qui affecterait le pouvoir d'achat des pensions de retraite et du RMI ?

« *réduire le coût du logement* » (il manque 800 000 à 1 000 000 de logements disponibles et selon les experts de l'immobilier, il faudra 10 à 15 ans pour les construire) contre « *l'exonération des droits de successions et le bouclier fiscal pour les 250 000 plus hauts détenteurs de patrimoines* » (90% des droits de succession en lien direct étaient déjà exonérés avant la réforme promise, notamment les moins fortunés) évalués entre 3 et 5 milliards d'euros ?

« *la vie étudiante sera transformée grâce à un effort sur le logement, la création de campus universitaires dignes de ce nom, l'ouverture de bibliothèques 7 jours sur 7 et l'expérimentation de l'implication des régions* » par « *l'autonomie des universités* » ? La volonté inaltérable de M. Patrick Devedjian de vouloir détruire la Résidence Universitaire d'Antony (RUA) avec la complicité de sénateurs complaisants au profit de la spéculation immobilière est une belle illustration de ce qui pourrait advenir du parc immobilier universitaire...

Une « *franchise de responsabilisation à la charge exclusive des usagers de la santé* » est prévue. Son montant pourrait être l'équivalent de deux semaines d'alimentation pour une famille ne disposant que d'un revenu équivalent du SMIC. Pour justifier cette mesure, un médecin et un économiste, conseiller du gouvernement dénoncent l'abus d'examens complé-

mentaires ou de médicaments inutiles (tribune du monde des 17-18 juin 2007), oubliant sans doute que ce sont les médecins et non les patients qui les prescrivent. Mais comme ces médecins disposeraient en moyenne d'une rémunération de 30% inférieure à celle de leurs collègues Européens et qu'ils conservent le bon goût de voter à 80% pour l'UMP selon les sondages... Clientélisme, quand tu nous tiens...

Quand le niveau de la dette publique atteint 1131 milliards d'euros malgré la vente d'une partie du patrimoine de la France, il n'est pas sérieux de promettre l'équivalent de quelques 60 milliards d'euros de dépenses supplémentaires non gagées sur des recettes., sauf à reporter son acquittement sur notre descendance.

L'émergence, après les déclarations sur les modalités de mise en œuvre des promesses du « choc fiscal » (surtout profitable aux entreprises et détenteurs de gros patrimoines), d'un débat sur les recettes envisageables (« TVA sociale », « taxe verte », « contribution sur la valeur ajoutée » dans le débat public, « franchise de soins », déremboursement des anti-inflammatoires,...), peu développé dans le contrat de législature 2007-2012 de l'UMP, s'est avéré utile.

Il ne s'agit pas de faire un procès d'intention à la majorité sortie des urnes, mais compte tenu des habitudes prises par la droite depuis 2002 d'opérer des transferts de charges de l'Etat (avec des infrastructures jamais entretenues et souvent très dégradées) vers les collectivités locales et territoriales sans les moyens assortis (et donc à la charge des contribuables locaux), il ne faudrait pas que s'y ajoute celle du transfert continu des charges des entreprises vers les usagers pour l'unique profit de leurs actionnaires.

Rendez-vous  
sur le Blog de  
«Citoyens à Antony»  
<http://citoyensantony.blogspot.com>



# Dans les quartiers... dans les quartiers...

## HLM "Les Morins"

### L'office doit mettre les coursives en sécurité



Depuis 2002, les locataires de la résidence des Morins, rue Pierre Cot se plaignent que suite à la réhabilitation de l'immeuble, les coursives et les escaliers sont devenus particulièrement glissant lors des jours de pluie. Dans un premier temps, l'office a fait procéder à la pose d'un revêtement anti-dérapant sur les parties non couvertes de la coursive prétendant que les parties couvertes n'étaient pas exposées au risque. Malgré plusieurs mises en demeure et quelques incidents, le Président de l'office, Jacques Legrand, ne voulait rien entendre, recommandant même, selon les minutes du jugement, aux locataires et à leurs visiteurs de n'emprunter que les parties traitées ce qui de fait interdit l'accès sans risques à certains appartements... Il aura fallu, à nouveau l'opiniâtreté d'un résident pour qu'au terme d'une procédure engagée devant les tribunaux les risques encourus par les locataires soient mis en évidence et l'office invité à prendre les mesures adaptées. Dans un rapport rendu le 4 juin dernier, l'expert rappelle que "l'avis mentionné dans le rapport initial de Qualiconsult, stipulant que le revêtement de sol qui devra être non glissant n'a pas été respecté sous les parties couvertes." En conclusion, il constate que "le sol des coursives situé sous les parties couvertes n'a pas reçu de finition anti-dérapante et est exposé aux pluies battantes... Ce sol est glissant lorsqu'il est mouillé et retient l'eau ponctuellement...devenant de ce fait particulièrement glissant par temps de gel...La responsabilité de la maîtrise d'oeuvre et de l'entreprise pouvant être recherchée" l'expert demande au tribunal, "si l'Office en fait la demande, que les opérations d'expertises leur soient rendues opposables"

Ainsi, aura-t-il fallu plusieurs années pour qu'un locataire obtienne ce que le Président de l'Office pouvait légitimement obtenir en quelques semaines s'il avait bien fait son travail ! Il reste à espérer que les travaux soient engagés au plus vite afin d'éviter de nouveaux incidents;

## Zone Industrielle :

### La mairie ne gère pas

C'est Jean Paul Dova qui, un peu seul, porte le projet de redynamisation de la zone industrielle. Les études engagées n'ont à ce jour pas été communiquées au conseil municipal. Le maire achète tout ce qui peut l'être sur le secteur de la zone industrielle. Il ne sait pas ce qu'il veut en faire mais qu'importe! Il fait plaisir à son encombrant maire adjoint à la foire aux fromages et ainsi obtient momentanément son allégeance... Des propriétés acquises le maire n'a, en vérité, que faire dans l'immédiat...Ainsi, les locaux de l'ex entreprise Sterling aujourd'hui loués à une société de construction de stands d'exposition qui utilise la voirie communale à titre privatif... au mépris de la sécurité des passants et de la circulation automobile et des transports en communs.

Quant à l'entretien des propriétés acquises par la ville, le maire a manifestement décidé de n'y accorder le moindre crédit. Ainsi, rue de l'Aubépine, les terrains municipaux, n'ont depuis leur acquisition par la ville fait l'objet d'aucun entretien...C'est désormais une friche qui entre deux propriétés privées a été érigée La municipalité n'a même pas cloturé le terrain. L' élu "Citoyens à Antony" du quartier, JM Feuillade a demandé à la mairie de prendre rapidement les mesures qui s'imposent.



## Environnement:

### L'arboriphobe menace à nouveau !

Décidément, les arbres d'alignement n'ont pas de chance.. Jean-Pierre Launay, maire adjoint à la circulation a décidé de trucider tout végétal qui puisse porter préjudice à la circulation automobile... Il s'est récemment attaqué à l'alignement des cerisiers japonais de la rue Ernest Renan...Voilà qu'il opère rue des Rabats supprimant ici et là un phénomène qu'il a déclaré malade, contagieux voire susceptible d'être un jour prochain atteint d'une quelconque infection... L'arboriphobe prépare-t-il un nouveau mauvais coup dans le quartier?

## Attention école:

### La sécurité des élèves de Jules Ferry compromise



Il n'avait pas vu le coup venir...le coup est sérieux puisque depuis que les travaux de reconditionnement de la rue Ernest Renan sont engagés jamais le quartier n'avait connu de tels encombrements de circulation routière. Ainsi, fallait-il attendre entre trente cinq et quarante cinq minutes pour franchir le rond point des fleurs et l'avenue Guillebaud ce vendredi 22 juin à 18 heures trente... Chacun, automobiliste, cycliste, piéton et usager des transports en commun étaient prêts à admettre ces difficultés temporaires dès lors qu'elles permettaient demain d'améliorer la circulation dans ce quartier... D'amélioration, il n'est pas question puisque la municipalité a décidé de mettre la rue Ernest Renan en sens unique ce qui désormais interdira l'écoulement par cette voie de la circulation routière provenant de Fresnes en direction de l'avenue Guillebaud . Cette circulation sera donc orientée obligatoirement rue Jules Ferry multipliant ainsi les risques d'accident devant le groupe scolaire Jules Ferry... multipliant les "bouchons" sur la rue Jules Ferry à certaines heures de la journée augmentant ainsi la durée du parcours du Paladin de plusieurs minutes sur ce trajet.

## Stationnement:

### Rackett

Les finances communales sont elles à ce point en difficultés pour que le maire décide cette année de réduire d'une semaine le stationnement gratuit dans notre ville.? Prenant prétexte de sa décision de faire la rentrée scolaire le 30 août, le maire a réduit la durée du stationnement gratuit dans la ville...Les Antoniens se verront donc contraints de payer une semaine supplémentaires de stationnement... "Une mesure pédagogique, selon la déclaration de Jean Pierre Launay lors de la séance du conseil municipal de juin, il faut que les automobiliste se réhabituent à payer le stationnement avant qu'ils ne reprennent le travail?"

# Transports en commun... transports en commun.

## TVM, le bus en site propre entre la Croix de Berny et St Maur en service le 21 juillet

**C'est le 21 juillet que le bus en site propre TVM (Trans-Val-de-Marne) entrera en service entre la gare RER de la Croix de Berny et celle de Saint Maur des Fossés dans le département du Val de Marne. La nouvelle ligne contribuera à améliorer la desserte de transports en commun pour les habitants de notre ville... Une avancée initiée depuis plus de vingt ans appelée à de futurs développements.**



**L**e TVM circule entre la gare RER A de St Maur-Créteil au Marché de Rungis depuis 1993. Chaque jour se sont environ 50 000 voyageurs qui l'empruntent. L'extension de la ligne jusqu'à la gare RER B Croix de Berny arrive donc à son terme. Cette ligne de 12 kilomètres aujourd'hui sera prolongée de sept kilomètres entre Rungis et Antony. Elle desservira 31 stations pour un rythme de passage d'un bus toutes les quatre minutes aux heures de pointe. Le circuit en site propre, c'est-à-dire sur une chaussée exclusivement réservée et physiquement délimitée, permettra d'atteindre une moyenne de 23 kilomètres /heures contre 14,3 actuellement pour un bus urbain. Il met la Croix de Berny à moins de vingt minutes de Rungis, bassin d'emplois, contre 35 actuellement. Le financement a été assuré par l'Etat et la Région Ile de France. Parallèlement, la RATP va augmenter le nombre d'arrêts du RER B à la gare de la Croix de Berny. Désormais une rame sur deux desservira cette station au lieu d'une sur trois actuellement.

Le prolongement du Trans-Val-de-Marne n'a pas été une histoire tranquille notamment pour son terminus à la Croix de Berny. La mairie d'Antony contestant le tracé au carrefour RN 20 /A 86 avait engagé un recours pour s'opposer au projet de la RATP. Le tribunal administratif l'a débouté... Mais, le retournement de TVM à hauteur du carrefour A 86 /avenue Léon Blum demeure problématique et ne

manquera pas d'accroître les difficultés de circulation dans ce secteur très fréquenté. En effet, dans le secteur Croix de Berny et le carrefour du même nom, le TVM circulera le long de la nouvelle école et dans l'autre sens sur la chaussée mais pas en site propre et ceci dans l'attente de l'achèvement des travaux de couverture de l'autoroute.

### Des projets d'extension dans le futur...

La ligne TVM est appelée dans les prochaines années à être prolongée vers l'Est en direction de Noisy le Grand. Sept nouvelles stations seront ajoutées sur un parcours d'environ quatre kilomètres. La mise en service de ce nouveau tronçon est envisagée pour la fin 2011.

D'autre part, le Conseil général des Hauts de Seine vient de prendre la décision de faire réaliser une ligne de tramway entre la Croix de Berny et Clamart reliant ainsi, le Trans-Val-de-Marne au futur tramway Châtillon-Vélizy. L'objectif du département des Hauts de Seine est de

réaliser cette ligne de tramway au plus vite. Il a également retenu le principe d'une gestion privée de ce service de transport en commun.

### Le pôle multi modal de la Croix de Berny

De fait, d'ici peu, La Croix de Berny sera le point de connexion de plusieurs moyens de transport en commun : RER B, TVM, bus RATP, réseau intercommunal de bus Paladin, et tramway du sud des Hauts de Seine. Ce qui ne va pas sans poser quelques problèmes notamment aux habitants du quartier problème de circulation, de stationnement, d'implantation d'une gare routière multi modale dans le quartier et une fois de plus plusieurs années de travaux en perspectives ...

Ce qui n'enthousiasme pas les habitants de cette zone qui, depuis un quart de siècle, sont en proie à un vaste projet d'aménagement dont ils ne voient pas le terme... De l'autoroute urbaine A86 dont les travaux remontent au début des années 70, à l'aménagement de la ZAC de la Croix de Berny, de la couverture de l'autoroute à la soudaine décision du maire d'urbaniser les terrains de l'US-Métro.

**Jean François Moingeon**

### Circulations douces (suite) :

#### Faire évoluer la Rue Mounié

Citoyens à Antony demande depuis plusieurs conseils municipaux que l'on réduise le stationnement rue Mounié. Pourquoi ? Parce que la ville a créé un parking souterrain très grand qui, avec un tarif attractif à la demie heure doit permettre de stationner facilement.. Notre reporter a effectué des contrôles à différentes heures, différents jours et il a vu que la moitié au moins des véhicules qui stationnent sont des voitures immatriculées en dehors des Hauts de Seine. Plusieurs conclusions s'imposent : il n'y a pas un besoin de proximité de ces places, qui peuvent donc voir leur nombre réduit au bénéfice des conditions de vie des antoniens, et pour celles qui restent, on peut envisager une rotation plus grande. Dans de nombreux centre villes, un système de dépose minute ou de stationnement limité à un quart d'heure ou à une demie heure a été mis en place pour éviter que des voitures restent là des heures. Pourquoi pas à Antony ?